



30/09/2022

Envoyé en préfecture le 30/09/2022

Reçu en préfecture le 30/09/2022

Affiché le

ID : 056-200051688-20220922-CS2209202206-DE

# **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Année 2021

SIAEP de la Région de Questembert  
16 Avenue de la Gare  
56 230 QUESTEMBER

septembre 2022

## **1 – RAPPEL**

Envoyé en préfecture le 30/09/2022  
Reçu en préfecture le 30/09/2022  
Affiché le  
ID : 056-200051688-20220922-CS2209202206-DE

Le SIAEP de la Région de Questembert a mis en place un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) le 1<sup>er</sup> mars 2004 pour répondre aux dispositions de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 qui prévoit le contrôle des ouvrages d'assainissement individuel.

Les communes de Pluherlin et Saint Gravé ont adhéré au Service le 1<sup>er</sup> janvier 2021 suite à la dissolution du syndicat de Basse Vallée de l'Oust et après décision des communes de transférer les compétences eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif au SIAEP de Questembert.

En 2021, les communes adhérentes au SPANC sont : CADEN, LARRÉ, LE COURS, LIMERZEL, MALANSAC, MOLAC, PLUHERLIN, QUESTEMBERTE et SAINT-GRAVÉ.

Aujourd'hui, le parc se compose de **5 784 installations**.

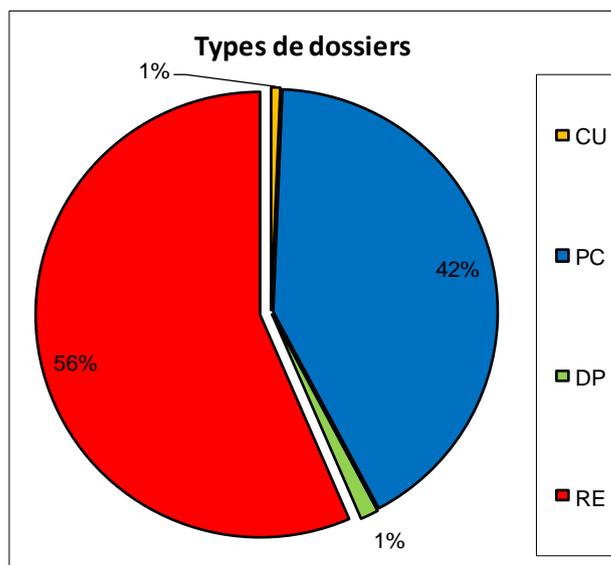
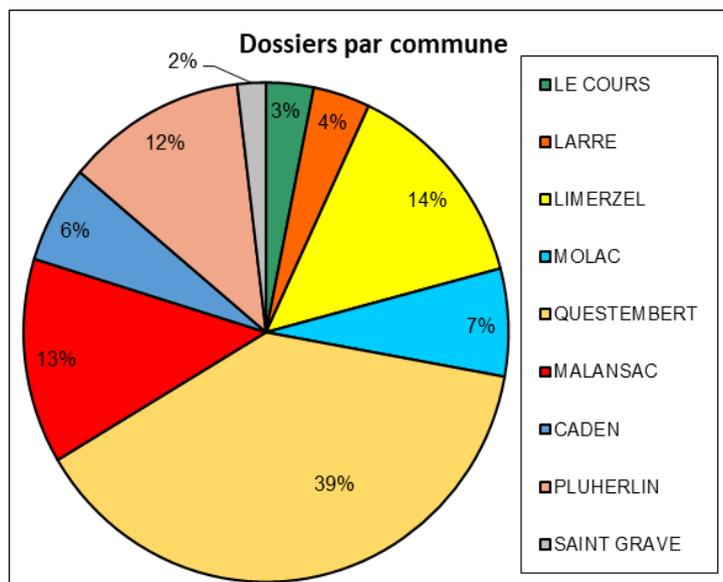
Un bilan de l'activité liée au service d'assainissement non collectif est détaillé dans les paragraphes suivants.

## 2-BILAN CONTROLE DU NEUF – ANNEE 2021

### 2-1) Bilan des contrôles de conception (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021) :

Chaque dossier d'urbanisme (PC, PA, DP) ou de réhabilitation (RE) fait l'objet d'un ou plusieurs avis de conception. La répartition des dossiers par commune est la suivante :

COMMUNE	PA	CU	PC	DP	RE	TOTAL 2020	TOTAL 2021	ECART 2020/2021
LE COURS	0	0	4	0	1	5	5	0%
LARRE	0	0	4	0	2	9	6	-33%
LIMERZEL	0	0	4	1	17	13	22	69%
MOLAC	0	0	6	1	4	18	11	-39%
QUESTEMBERG	0	1	27	0	33	51	61	20%
MALANSAC	0	0	6	0	15	21	21	0%
CADEN	0	0	6	0	0	17	10	-41%
PLUHERLIN	0	0	7	0	12	0	19	/
SAINT GRAVE	0	0	0	0	3	0	3	/
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>64</b>	<b>2</b>	<b>87</b>	<b>134</b>	<b>158</b>	<b>18%</b>



### -Types de dossiers instruits (contrôle de conception) :

En 2021, 158 dossiers ont été réceptionnés par le service dont 56% concernant des réhabilitations. Le nombre de dossiers a augmenté de 18%, conséquence de l'intégration des deux nouvelles communes (PLUHERLIN et SAINT-GRAVÉ) soit 14 % des dossiers instruits.

**-Evolution du nombre de contrôles de conception depuis 2010**

EVOLUTION DES CONTROLES DE CONCEPTION											
	2010	2011	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
LE COURS	15	10	1	6	16	10	22	16	5	5	5
LARRE	11	20	10	6	14	8	20	11	8	9	6
LIMERZEL	18	19	12	12	38	8	29	33	12	13	22
MARZAN	50	50	2	/	/	/	/	/	/	/	/
MOLAC	41	34	4	8	55	15	38	29	9	18	11
QUESTEMBERG	68	76	40	44	41	40	58	99	42	51	61
MALANSAC	/	/	/	/	/	/	/	/	/	21	21
CADEN	/	/	/	/	/	/	/	/	/	17	10
PLUHERLIN	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	19
SAINT GRAVE	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	3
<b>TOTAL</b>	<b>203</b>	<b>209</b>	<b>73</b>	<b>76</b>	<b>164</b>	<b>81</b>	<b>167</b>	<b>188</b>	<b>76</b>	<b>135</b>	<b>158</b>

**-Types d'avis formulés (contrôle de conception) :**

TYPE D'AVIS	NOMBRE CONCEPTION	
	2020	2021
Demande de pièces	20	75
Avis conforme	132	157
Avis non conforme	2	1
<b>TOTAL</b>	<b>134</b>	<b>158</b>

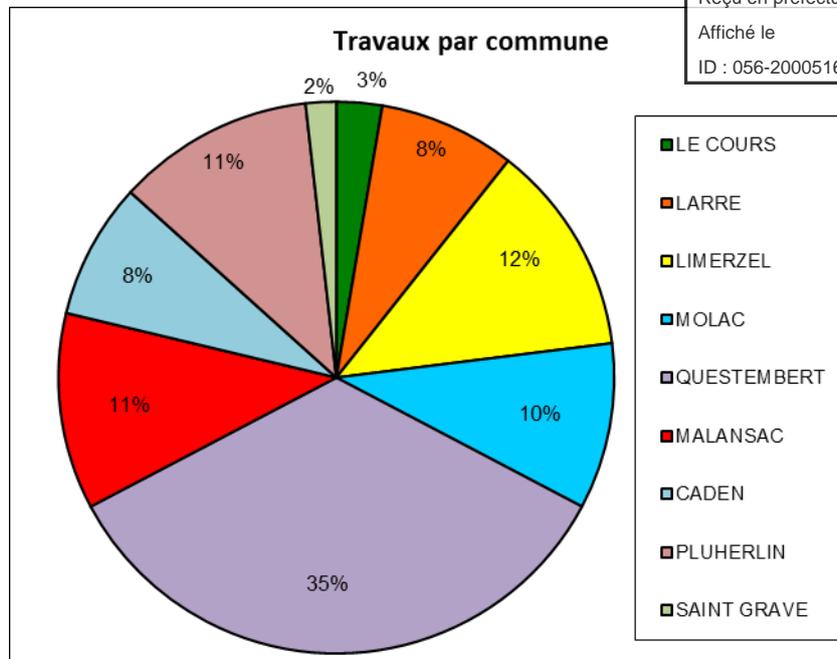
1 dossier a fait l'objet d'un avis non conforme : une étude modificative a été effectuée depuis l'émission de l'avis (début 2022). A noter que 75 dossiers ont fait l'objet d'un courrier ou mail de demande de pièces complémentaires soit 47% des dossiers au total.

**2-2) Bilan des contrôles de réalisation 2021 (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021) :**

Le contrôle de réalisation porte sur les dossiers ayant fait l'objet d'un avis de conception conforme. Il s'effectue avant remblaiement des ouvrages et peut faire l'objet d'une ou plusieurs contrevisites avant de pouvoir délivrer le procès-verbal de réalisation.

**- Bilan des contrôles de réalisation 2021 (répartition par commune):**

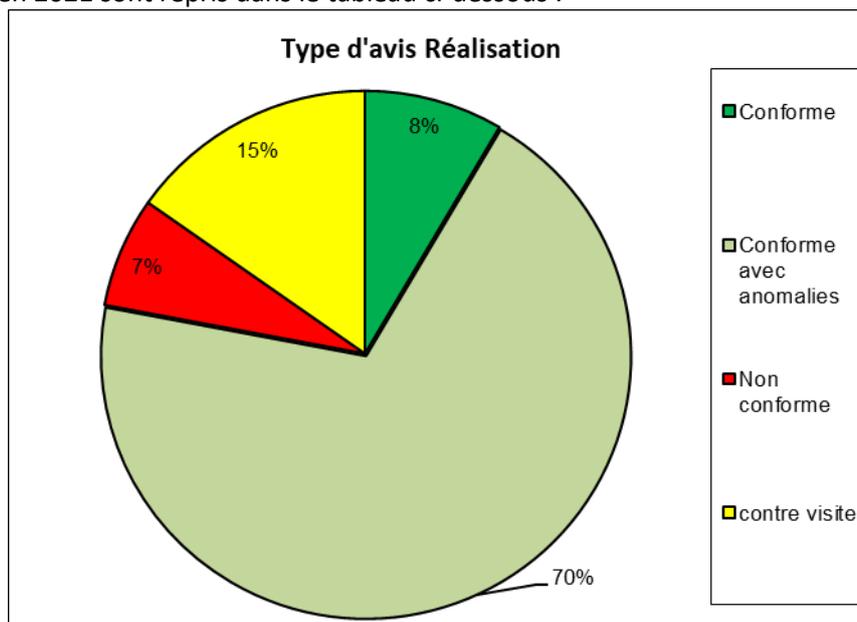
COMMUNE	CONTRÔLE 2020	CONTRÔLE 2021
LE COURS	7	3
LARRE	7	9
LIMERZEL	15	14
MOLAC	21	11
QUESTEMBERG	49	39
MALANSAC	15	13
CADEN	5	9
PLUHERLIN	/	13
SAINT GRAVE	/	2
<b>TOTAL</b>	<b>119</b>	<b>118</b>
	dont 24 réhab	



Au total, 118 installations ont fait l'objet d'un contrôle de travaux par le service dont 74 réhabilitations et 42 dans le cadre d'un permis de construire, 2 déclarations de travaux.

**-Types d'avis formulés (contrôle de réalisation) :**

Les types d'avis émis en 2021 sont repris dans le tableau ci-dessous :



Sur les 8 dossiers classés « non conforme », aucun n'a fait l'objet de travaux complémentaires.

**2-3) Bilan des contrevisites 2021 (répartition par commune) :**

Sur 118 contrôles réalisés en 2021, 77 installations ont fait l'objet d'un ou plusieurs courriers de contrevisite soit 65% des installations contrôlées.

Au total 82 contrevisites ont été réalisées (*certaines dossiers ont fait l'objet de plusieurs contrevisites*).

2/3 des contrevisites concernent la réalisation des tests d'écoulement et la vérification du fonctionnement de la pompe de relevage (*absence d'alimentation en eau et d'électricité au moment de la visite travaux*).

### 3– BILAN CONTROLES DE FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN (2021)

Envoyé en préfecture le 30/09/2022

Reçu en préfecture le 30/09/2022

Affiché le

ID : 056-200051688-20220922-CS2209202206-DE

Le contrôle périodique de fonctionnement concerne les ouvrages ayant fait l'objet d'un premier contrôle d'assainissement.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la périodicité de contrôle est portée à 8 ans (*sauf pour installations neuves : 1<sup>ere</sup> visite au bout de 4 ans notamment pour apporter conseil sur l'entretien pour éviter tout dysfonctionnement, 2<sup>nde</sup> visite 4 ans plus tard, puis tous les 8 ans*).

Le contrôle est basé sur la nouvelle classification issue de la réglementation du 27 avril 2012.

La grille a été introduite dans les rapports à partir de juillet 2012.

Problèmes constatés sur l'installation	Travaux obligatoires		
	Dans les meilleurs délais	Sous 4 ans	Sous 1 an si vente
1) Absence d'installation <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
2) 2.1) Défaut sécurité sanitaire <input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.2) Défaut de structure ou de fermeture <input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.3) Implantation à moins de 35m en amont hydraulique d'un puits privé déclaré <input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) 3.1) Installation incomplète <input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
3.2) Installation significativement sous-dimensionnée <input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
3.3) Installation présentant des dysfonctionnements majeurs <input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
4) Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs <input type="checkbox"/>	Recommandations		
5) Autre <input type="checkbox"/>	Recommandations		

Les termes repris pour classer la non-conformité du système d'assainissement sont réglementaires et permettent de distinguer plusieurs types de non-conformités :

- L'absence d'installation se caractérise par l'absence d'accès à l'ensemble de l'assainissement ou à l'absence de système de prétraitement et de traitement. Les travaux sont obligatoires dans les meilleurs délais.
- Un défaut de sécurité sanitaire est un risque de contact avec des eaux non prétraitées ou non traitées : absence de fosse toutes eaux et/ou de système de traitement (rejet des eaux vannes prétraitées au fossé par exemple).
- Le défaut de structure est le résultat d'une altération d'un ouvrage pouvant mettre en péril la sécurité des usagers. Il s'agit dans la plupart des cas d'une importante corrosion des ouvrages ou de tampons fêlés/fissurés.
- L'installation incomplète se caractérise par l'absence d'un élément constitutif de l'installation (absence d'un bac dégraisseur ou d'un regard de bouclage par exemple).
- Une installation d'assainissement non collectif sera classée en installation significativement sous dimensionnée si le dimensionnement de l'un de ses éléments constitutifs est sous dimensionné par rapport à la capacité d'accueil de l'habitation dans un rapport de 1/2 (par exemple, une fosse toutes eaux de 3m<sup>3</sup> sera significativement sous dimensionnée pour une habitation comportant 10 pièces principales).
- Un dysfonctionnement majeur est caractérisé par un important problème d'écoulement ou d'infiltration des eaux dans le système d'assainissement (par exemple, la présence d'eaux usées dans le regard de bouclage de l'installation est caractéristique d'un dysfonctionnement majeur du système de traitement).

**3-1) Bilan total des contrôles de fonctionnement et d'entretien 2021 (répartition par commune)**

Au 31 décembre 2021, 569 visites ont été réalisées, soit :

LECOURS	LIMERZEL	MOLAC	LARRE	QUESTEMBERG	CADEN	MALANSAC	ST GRAVE	PLUHERLIN	TOTAL
38	75	86	30	112	113	112	0	3	<b>569</b>

**3-2) Bilan des contrôles de fonctionnement 2021**

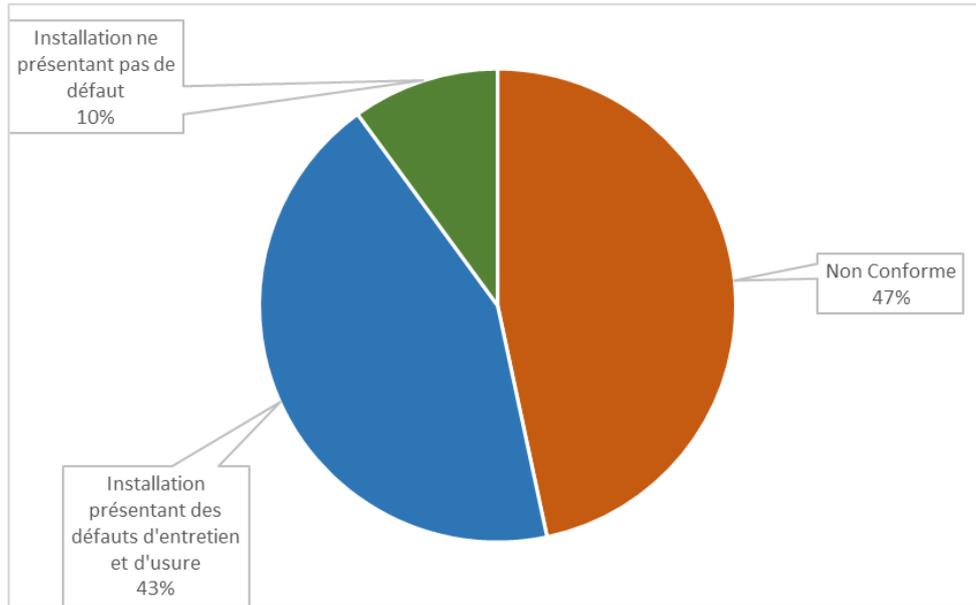
La classification s'établit de la manière suivante :

Non Conforme	286	Absence d'installation	30
		Défaut de sécurité sanitaire	12
		Défaut de structure	173
		Présence d'un puits AEP à moins de 35m	0
		Installation Incomplète	46
		Installation significativement sous dimensionnée	0
		Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	25
Installation présentant des défauts d'entretien et d'usure	245		
Installation ne présentant pas de défaut	38		
<b>Total</b>	<b>569</b>		

### 3-2) Bilan des contrôles de fonctionnement 2021

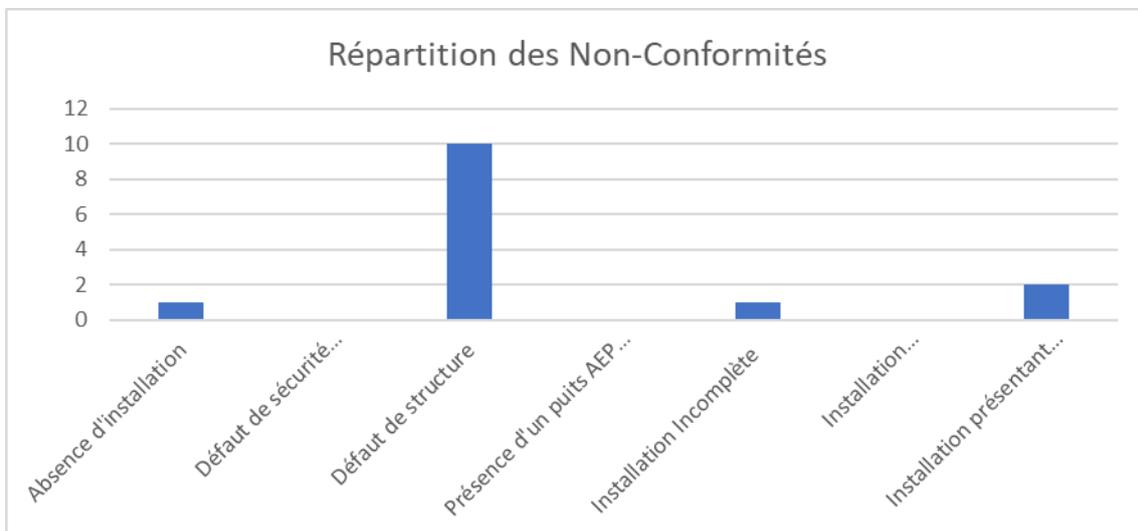
#### LARRE

Au total, 30 contrôles de fonctionnement et d'entretien ont été réalisés en 2021.



La classification sur la commune de LARRE s'établit de la manière suivante :

Non Conforme	14	Absence d'installation	1
		Défaut de sécurité sanitaire	0
		Défaut de structure	10
		Présence d'un puits AEP à moins de 35m	0
		Installation Incomplète	1
		Installation significativement sous dimensionnée	0
		Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	2
Installation présentant des défauts d'entretien et d'usure	13		
Installation ne présentant pas de défaut	3		
<b>Total</b>	<b>30</b>		



## LE COURS

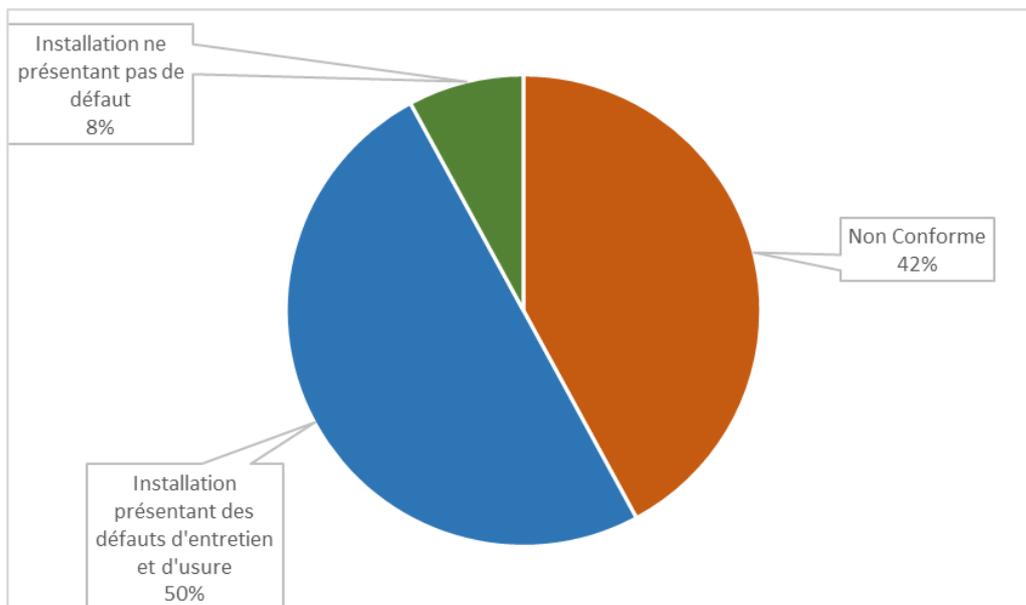
Envoyé en préfecture le 30/09/2022

Reçu en préfecture le 30/09/2022

Affiché le

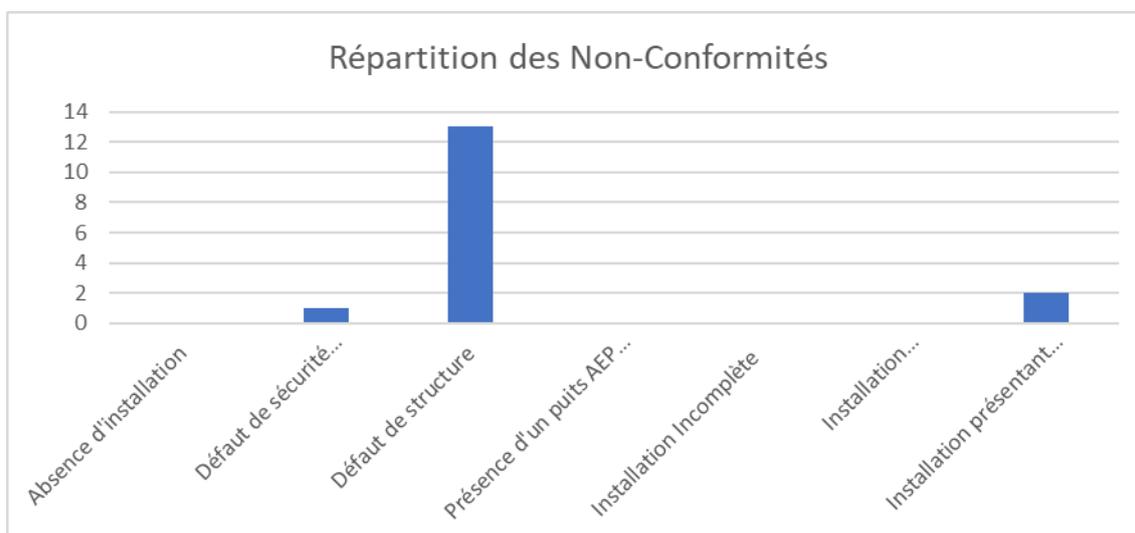
ID : 056-200051688-20220922-CS2209202206-DE

Au total, 38 contrôles de fonctionnement et d'entretien ont été réalisés en 2021.

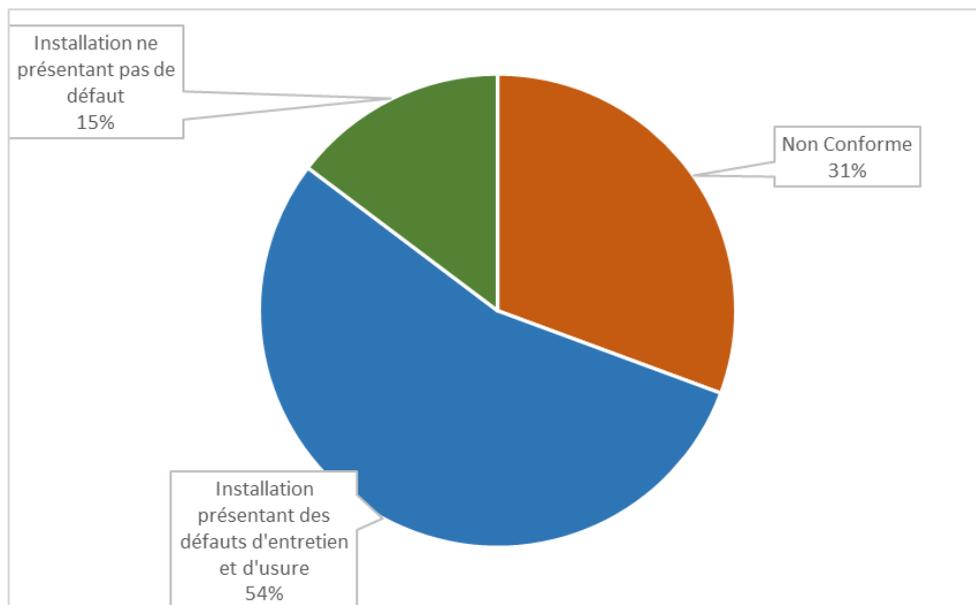


La classification sur la commune de LE COURS s'établit de la manière suivante :

Non Conforme	16	Absence d'installation	0
		Défaut de sécurité sanitaire	1
		Défaut de structure	13
		Présence d'un puits AEP à moins de 35m	0
		Installation Incomplète	0
		Installation significativement sous dimensionnée	0
		Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	2
Installation présentant des défauts d'entretien et d'usure	19		
Installation ne présentant pas de défaut	3		
<b>Total</b>	<b>38</b>		

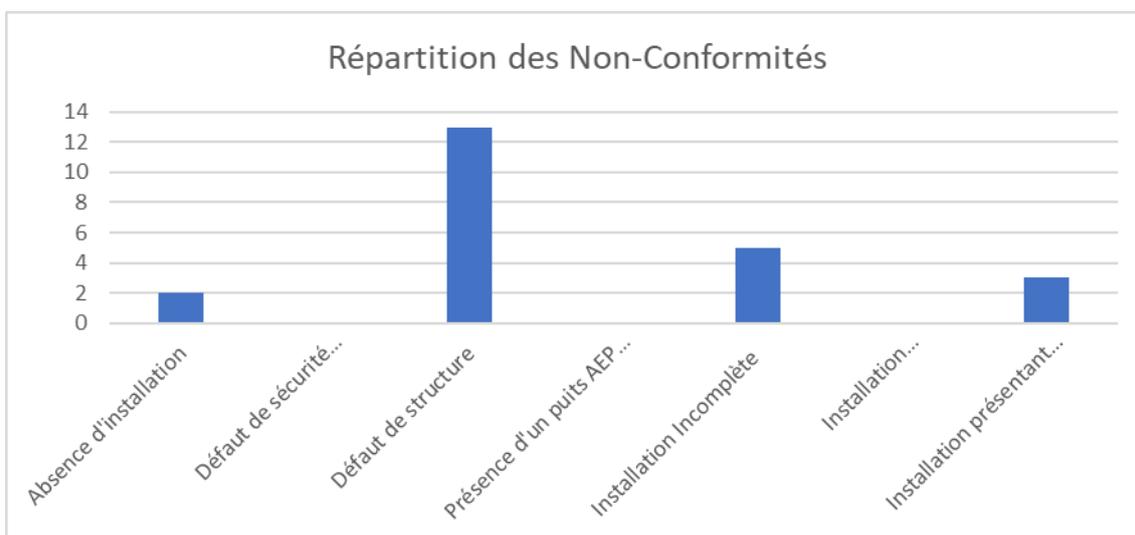


Au total, 75 contrôles de fonctionnement et d'entretien ont été réalisés en 2021.

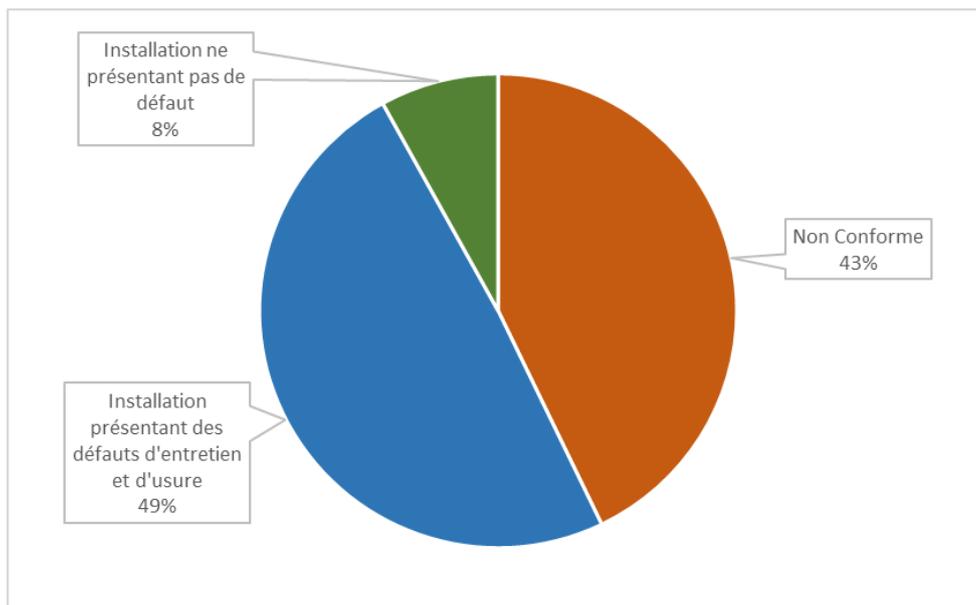


La classification sur la commune de LIMERZEL s'établit de la manière suivante :

Non Conforme	23	Absence d'installation	2
		Défaut de sécurité sanitaire	0
		Défaut de structure	13
		Présence d'un puits AEP à moins de 35m	0
		Installation Incomplète	5
		Installation significativement sous dimensionnée	0
		Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	3
Installation présentant des défauts d'entretien et d'usure	41		
Installation ne présentant pas de défaut	11		
<b>Total</b>	<b>75</b>		

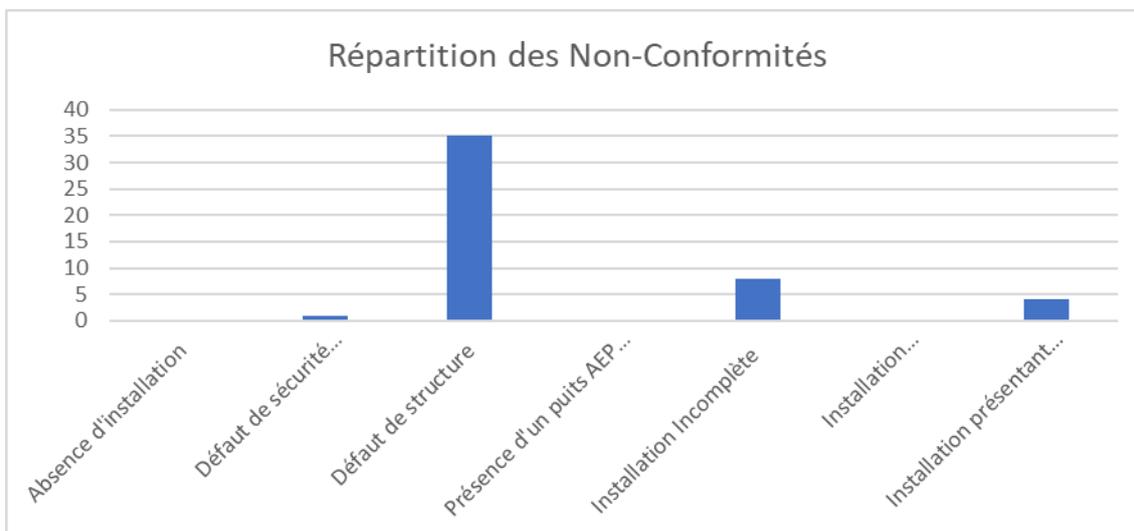


Au total, 112 contrôles de fonctionnement et d'entretien ont été réalisés en 2021.

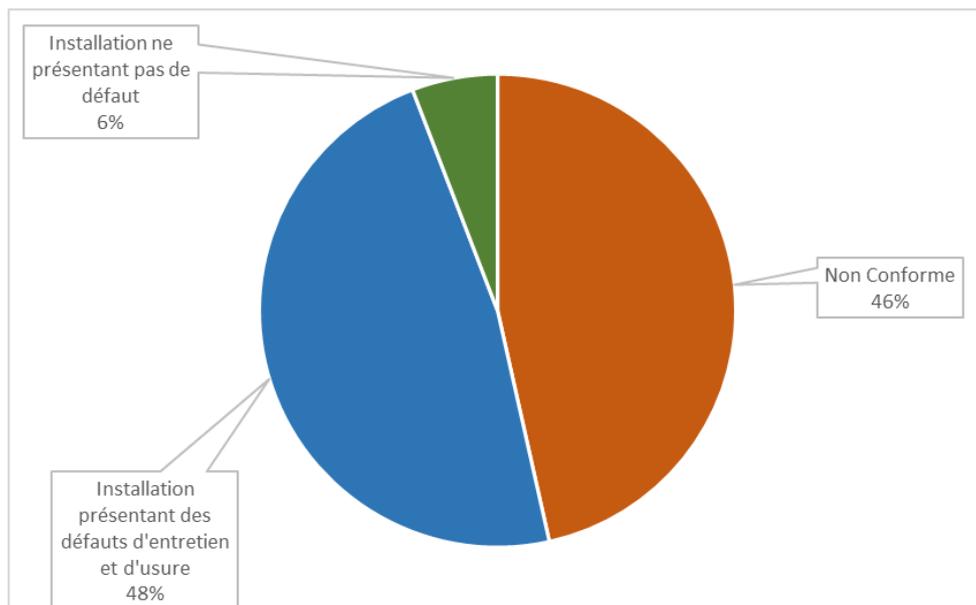


La classification sur la commune de Questembert s'établit de la manière suivante :

Non Conforme	48	Absence d'installation	0
		Défaut de sécurité sanitaire	1
		Défaut de structure	35
		Présence d'un puits AEP à moins de 35m	0
		Installation Incomplète	8
		Installation significativement sous dimensionnée	0
		Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	4
Installation présentant des défauts d'entretien et d'usure	55		
Installation ne présentant pas de défaut	9		
<b>Total</b>	<b>112</b>		

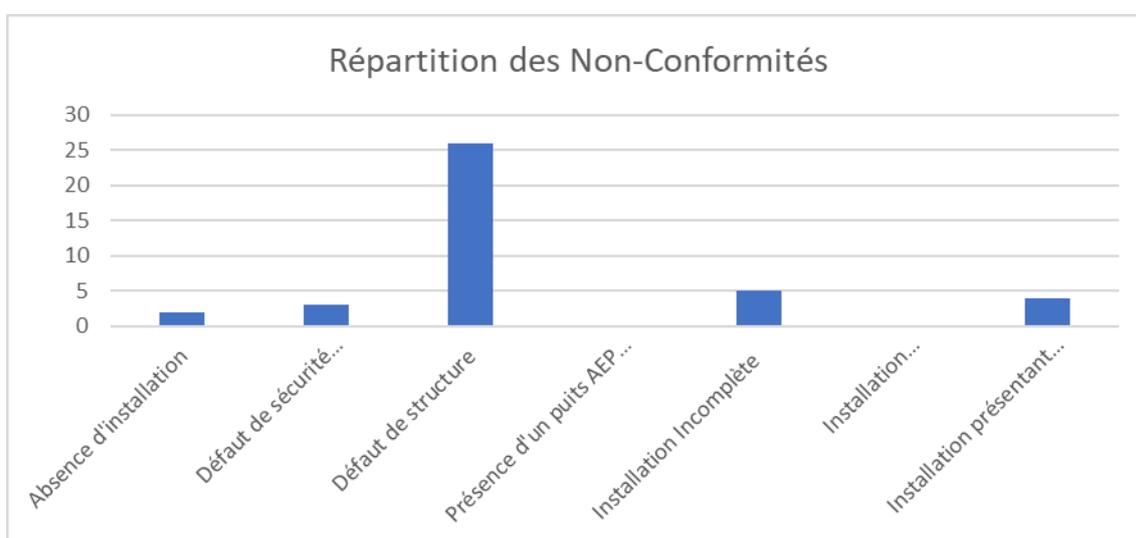


Au total, 86 contrôles de fonctionnement et d'entretien ont été réalisés en 2021.

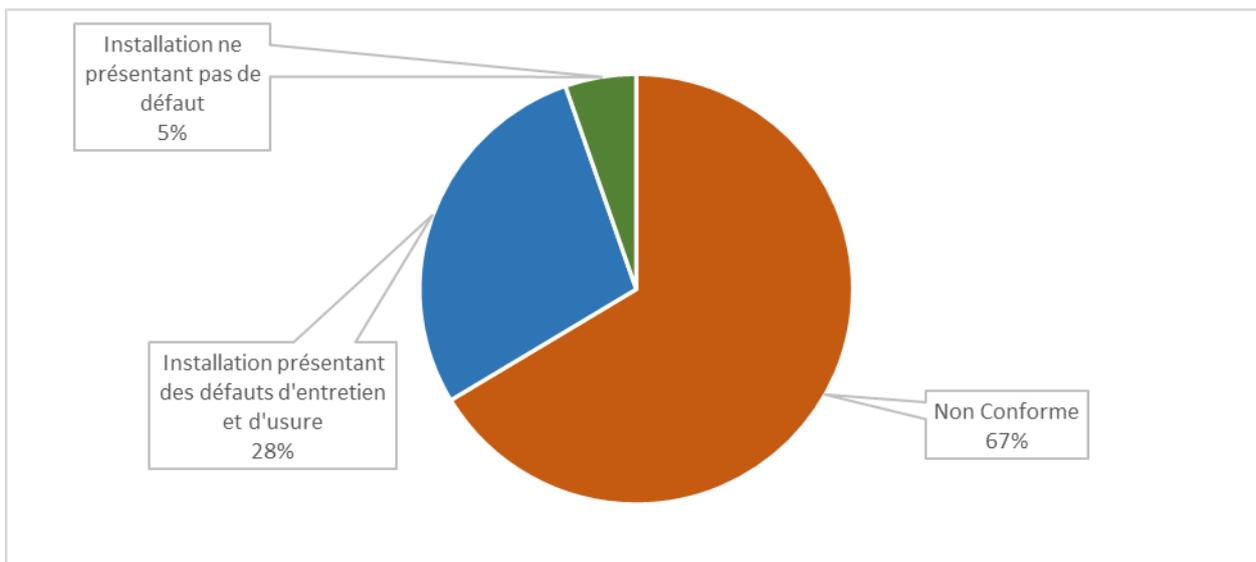


La classification sur la commune de MOLAC s'établit de la manière suivante :

Non Conforme	40	Absence d'installation	2
		Défaut de sécurité sanitaire	3
		Défaut de structure	26
		Présence d'un puits AEP à moins de 35m	0
		Installation Incomplète	5
		Installation significativement sous dimensionnée	0
		Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	4
Installation présentant des défauts d'entretien et d'usure	41		
Installation ne présentant pas de défaut	5		
<b>Total</b>	<b>86</b>		

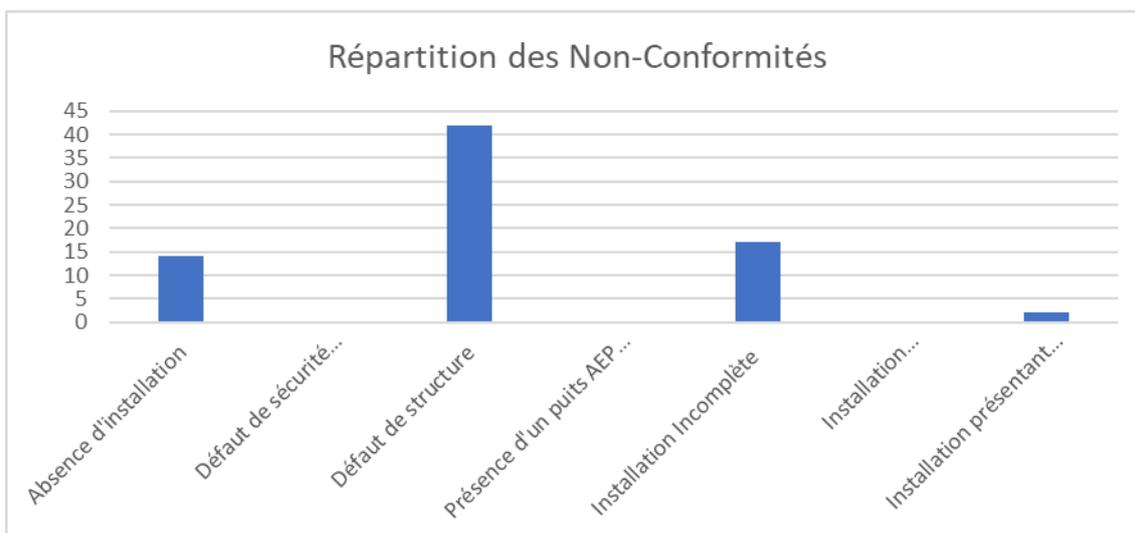


Au total, 113 contrôles de fonctionnement et d'entretien ont été réalisés en 2021.

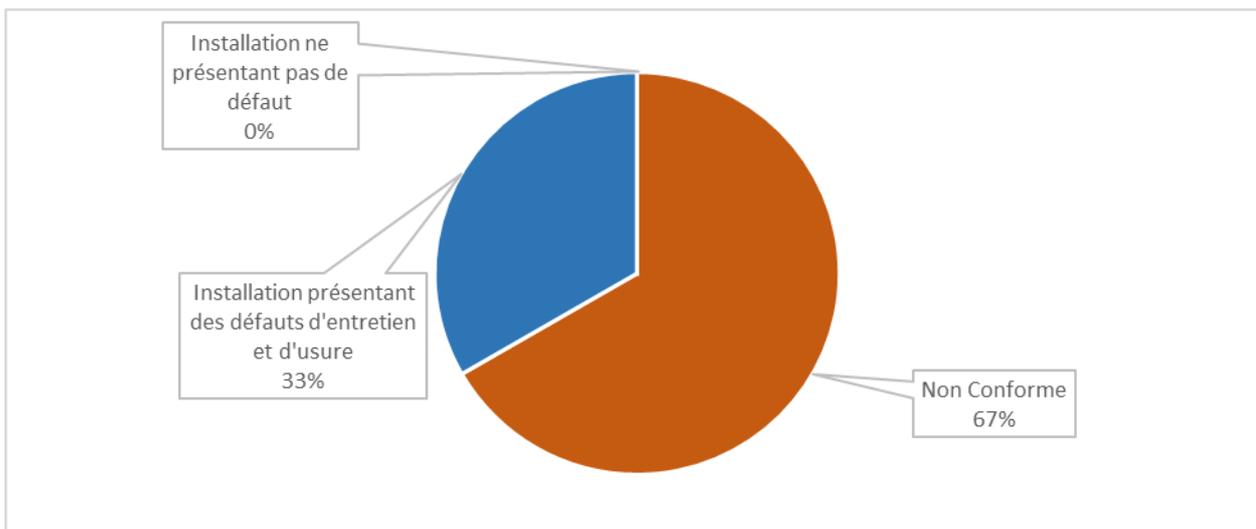


La classification sur la commune de CADEN s'établit de la manière suivante :

Non Conforme	75	Absence d'installation	14
		Défaut de sécurité sanitaire	0
		Défaut de structure	42
		Présence d'un puits AEP à moins de 35m	0
		Installation Incomplète	17
		Installation significativement sous dimensionnée	0
		Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	2
Installation présentant des défauts d'entretien et d'usure	32		
Installation ne présentant pas de défaut	6		
<b>Total</b>	<b>113</b>		

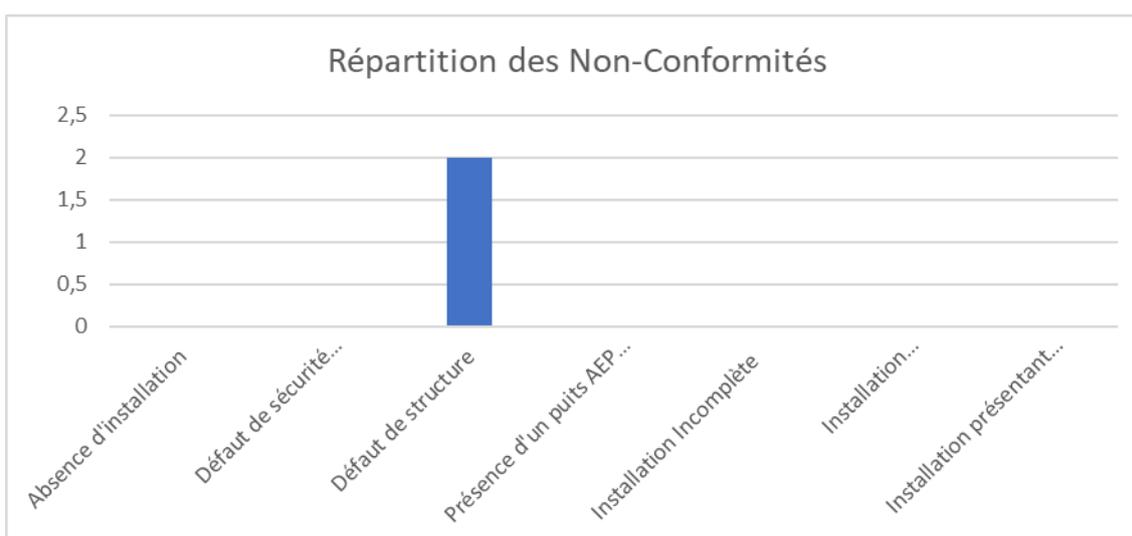


Au total, 3 contrôles de fonctionnement et d'entretien ont été réalisés en 2021.

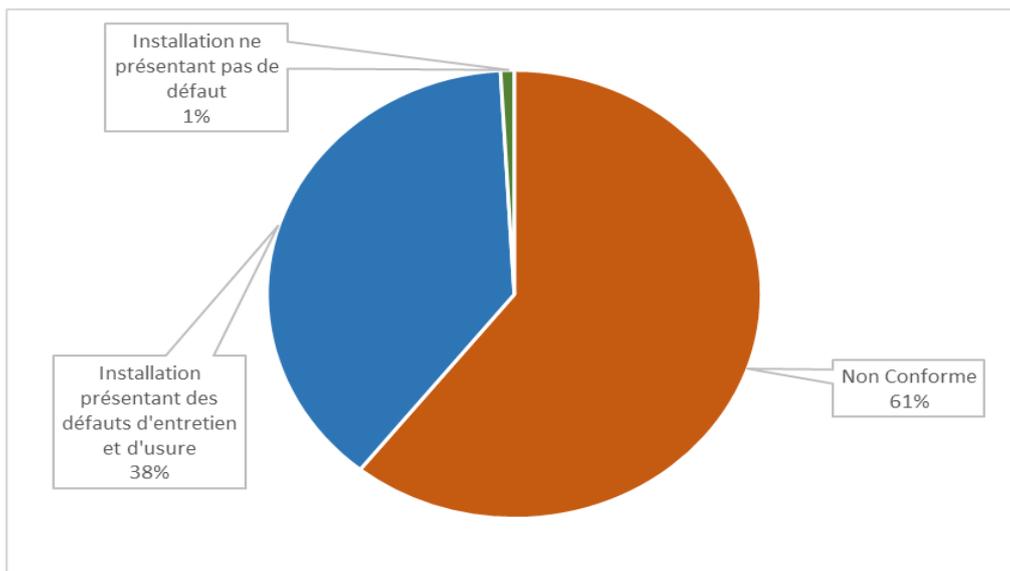


La classification sur la commune de PLUHERLIN s'établit de la manière suivante :

Non Conforme	2	Absence d'installation	0
		Défaut de sécurité sanitaire	0
		Défaut de structure	2
		Présence d'un puits AEP à moins de 35m	0
		Installation Incomplète	0
		Installation significativement sous dimensionnée	0
		Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	0
Installation présentant des défauts d'entretien et d'usure	1		
Installation ne présentant pas de défaut	0		
<b>Total</b>	<b>3</b>		

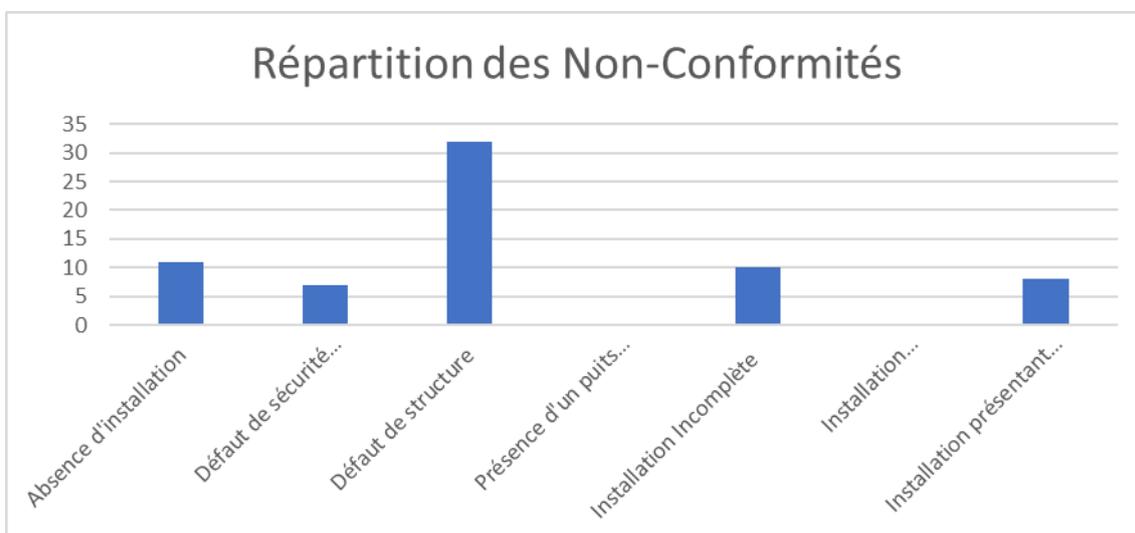


Au total, 112 contrôles de fonctionnement et d'entretien ont été réalisés en 2021.



La classification sur la commune de MALANSAC s'établit de la manière suivante :

Non Conforme	68	Absence d'installation	11
		Défaut de sécurité sanitaire	7
		Défaut de structure	32
		Présence d'un puits AEP à moins de 35m	0
		Installation Incomplète	10
		Installation significativement sous dimensionnée	0
		Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	8
Installation présentant des défauts d'entretien et d'usure	43		
Installation ne présentant pas de défaut	1		
<b>Total</b>	<b>112</b>		



#### **4-ETAT DES LIEUX PLUHERLIN ET SAINT-GRAVÉ**

Suite à la réception des données transmises par le SIAEP Basse Vallée de l'Oust (*BVO*), le service a effectué un tri et un inventaire cartographié des installations sur fond cadastral.

Début 2021, le service a procédé à la récupération de l'ensemble des dossiers du SIAEP de BVO et de ceux présents en mairie de PLUHERLIN et SAINT-GRAVÉ : à savoir des dossiers papiers comprenant essentiellement des rapports de conception et de réalisation.

Concernant les dossiers de contrôles existants, le prestataire en charge des contrôles (*SAUR*), nous a transféré des rapports numérisés en format pdf.

Pour les dossiers ayant réalisés une étude ou des travaux dans le cadre du programme de réhabilitation subventionné, les plans et études de sol ont été récupérés avec le prestataire (*CONCEPT ENVIRONNEMENT*).

Au total, on dénombre **760 installations** sur PLUHERLIN (*dont 146 installations n'ayant pas eu de contrôle depuis au moins 10 ans*), et **330 installations** sur SAINT-GRAVÉ (*dont 28 installations n'ayant pas eu de contrôle depuis au moins 10 ans*).

75 % des installations de la commune de PLUHERLIN et 81 % pour la commune de SAINT-GRAVÉ sont à reconstruire en 2022.

## 5- BILAN CONTROLES DE DIAGNOSTICS VENTE

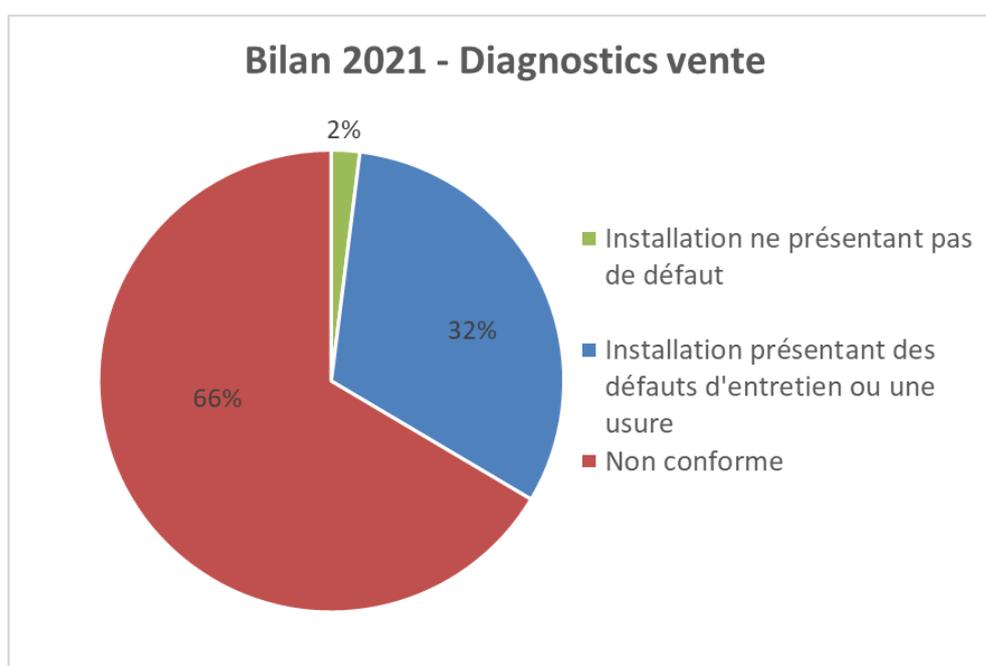
Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 ([loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010](#)), le rapport de diagnostic est une des pièces obligatoires à fournir en cas de vente de tout ou partie d'un immeuble à usage d'habitation en assainissement non collectif. La loi prévoit aussi « qu'en cas de non-conformité de l'installation d'assainissement non collectif lors de la signature de l'acte authentique de vente, l'acquéreur fait procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai d'un an après l'acte de vente ».

### 5-1) Bilan des diagnostics vente 2021

En 2021, 152 diagnostics ont été réalisés dans le cadre d'une vente.

Les installations relèvent de la classification suivante (répartition par commune) :

Bilan 2021 Diagnostics vente					
	Installation ne présentant pas de défaut	Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure	Non conforme	Total	Total en %
Caden	0	6	23	29	33%
Larré	0	2	5	7	8%
Le Cours	0	0	2	2	2%
Limerzel	1	5	10	16	18%
Malansac	0	3	12	15	17%
Molac	2	4	9	15	17%
Pluherlin	0	8	18	26	29%
Questembert	0	16	15	31	35%
Saint-Gravé	0	4	7	11	12%
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>48</b>	<b>101</b>	<b>152</b>	<b>100%</b>
<b>Total en %</b>	<b>2%</b>	<b>32%</b>	<b>66%</b>	<b>100%</b>	



66% des installations contrôlées en 2021 ont été classées **Non Conforme** avec obligation de faire des travaux. 89 installations nécessitent une réhabilitation complète.

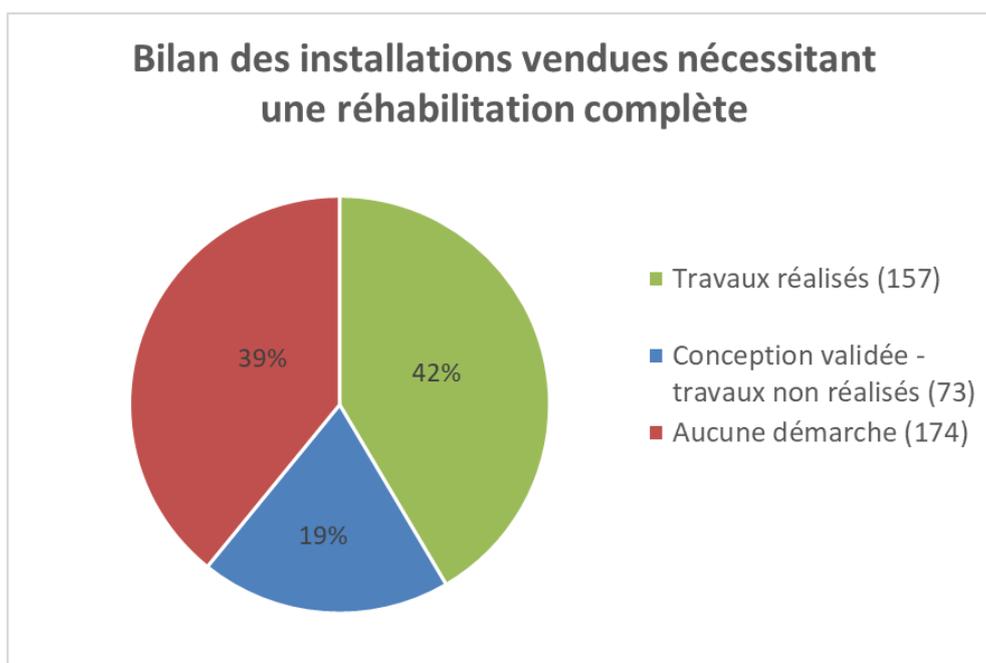
## 5-2) Evolution des diagnostics vente depuis 2011 :

Le tableau ci-après montre l'évolution depuis 2011 du nombre de diagnostics réalisés par le service dans le cadre d'une vente :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Installation ne présentant pas de défaut	3	7	7	0	1	0	0	4	2	0	3	27
Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure	18	11	2	8	11	13	23	15	16	20	48	185
Non Conforme	43	40	26	31	24	40	42	25	28	69	101	469
<b>Total</b>	<b>64</b>	<b>58</b>	<b>35</b>	<b>39</b>	<b>36</b>	<b>53</b>	<b>65</b>	<b>44</b>	<b>46</b>	<b>89</b>	<b>152</b>	<b>681</b>

Au total, 469 diagnostics vente ont été classés non conforme avec l'obligation de réaliser les travaux sous 1 an (soit 440 installations).

Pour 86.2% de ces installations, une réhabilitation complète est exigée (soit 378 installations).



Depuis 2011, 230 propriétaires ont réalisé une étude de sol soit 61% des installations concernées et 157 propriétaires ont réalisé les travaux.

Près de 4% des propriétés diagnostiquées depuis 2011 et nécessitant une réhabilitation complète n'ont pas été vendues.

## **6 – SERVICE ENTRETIEN**

Envoyé en préfecture le 30/09/2022  
Reçu en préfecture le 30/09/2022  
Affiché le  
ID : 056-200051688-20220922-CS2209202206-DE

Le service entretien, mis en place en 2018, pour proposer des prestations d'entretien aux usagers du SPANC a été interrompu en 2021 suite à la cessation d'activité de l'entreprise.

## 7 – INDICATEURS DE PERFORMANCE

Envoyé en préfecture le 30/09/2022  
Reçu en préfecture le 30/09/2022  
Affiché le  
ID : 056-200051688-20220922-CS2209202206-DE

### 7-1) Indicateur de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

L'arrêté du 02 mai 2007 a inscrit dans la réglementation la réalisation d'un rapport annuel pour les services d'eau et d'assainissement.

Concernant le SPANC, il s'agit d'indices spécifiques du service avec des notes intermédiaires qui donnent une note totale sur 140 points.

Indicateur retenu		Nombre de points
Eléments obligatoires	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération/20	20
	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération/20	20
	Mise en œuvre de la vérification de la conception et d'exécution des installations/30	30
	Mise en œuvre du diagnostic de fonctionnement et d'entretien des autres installations/30	30
Eléments facultatifs	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations/10	0
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations/20	20
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange/10	0
TOTAL sur 140 points		120

En 2021, l'indice de mise en œuvre est de 120 points.

## **7-2) Taux de conformité**

L'indicateur est le rapport exprimé en pourcentage entre d'une part le nombre d'installations déclarées conformes suite au contrôle prévu à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif auquel est ajoutée le nombre d'installations ne présentant pas de danger pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement suite aux contrôles prévus à l'article 4 du même arrêté et d'autre part le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service : 5 784

Nombre d'installations contrôlées jugées conformes en 2021 : 3 614

**Taux de conformité : 62.4 %**

## **8 – INDICATEURS FINANCIERS 2021**

### **8-1) Redevances 2021**

Le SPANC est un service public à caractère industriel et commercial. Il est doté d'un budget autonome répondant à l'instruction comptable M49. Il est financé par des redevances à la charge des usagers du service.

Pour l'ensemble de ces redevances, le taux de TVA réduit qui s'applique est de 10% (application de l'article 13 de la Loi n°2011-1978 du 28 décembre 2011 de finances rectificative pour 2011).

<b>Tarifs</b>	<b>2021</b>
Redevance assainissement non collectif (sur facture d'eau)	30 €HT/an
Contrôle de conception (y compris certificat d'urbanisme)	80 €HT
Contrôle de réalisation	100 €HT
Contrevisite contrôle de réalisation	30 €HT
Contrôle dans le cadre de transactions immobilières	120 €HT
Analyse (sur filières non règlementaires)	67 €HT

Les tarifs de redevances n'ont pas augmenté par rapport à 2020.

### **8-2) Comptes administratifs 2021**

Les tableaux ci-après font état des comptes administratifs 2020 et 2021.

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Compte administratif 2020</b>	<b>Compte administratif 2021</b>
Total dépenses	180 306,47 €	184 136,48€
Total recettes	156 033,05 €	270 872,18 €

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Compte administratif 2020</b>	<b>Compte administratif 2021</b>
Total dépenses	434 029,64 €	63 665,94 €
Total recettes	268 823,78 €	150 396,79 €